



de la SPPICAV, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de quinze (15) ans minimum.

Ce produit est principalement exposé aux risques suivants non pris en compte dans cet indicateur, qui peuvent entraîner une baisse de sa valeur liquidative :

- **Risques liés à l'investissement dans des actifs immobiliers** : les investissements réalisés par la SPPICAV seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers. De nombreux facteurs (notamment l'évolution des marchés d'investissement immobilier, des marchés locatifs ou encore de la conjoncture économique) peuvent donc avoir un impact négatif sur la valeur des actifs immobiliers détenus par la SPPICAV.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité est le risque pour la SPPICAV de ne pas être en mesure de faire face à ses obligations de paiement, ou de céder des actifs dans des conditions défavorables pour y faire face.
- **Risque de contrepartie** : il s'agit du risque de défaut d'une contrepartie de la SPPICAV au titre de ses obligations vis-à-vis de cette dernière.
- **Risque de crédit** : les titres détenus par la SPPICAV pourront connaître des fluctuations de prix (à la hausse comme à la baisse) en fonction de l'évolution du risque crédit des émetteurs ou de la perception de ce risque par les marchés.

### 3 - FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPPCI y compris les coûts de distributions des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

#### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

##### Frais d'entrée :

- Acquis à l'OPPCI <sup>1</sup>	12,5% maximum	<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.</i>
- Non acquis à l'OPPCI – Souscription <1,0m€	6% maximum	
- Non acquis à l'OPPCI – Souscription >=1,0m€	4% maximum	<i>L'investisseur peut obtenir de son conseil o le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>

##### Frais de sortie :

- Acquis (taux actuel appliqué) <sup>1</sup>	2,5% si préavis < à 6 mois
-	Néant si préavis >= à 6 mois
-	
- Non acquis	Néant

#### Frais prélevés sur une année sur l'OPPCI

<b>Frais courants (a)+(b) :</b>	<b>2,40% de l'actif net et 1,60% de l'actif brut maximum TTC par an</b>
- Frais de gestion et de fonctionnement (a)	2,10% de l'actif net et 1,40% de l'actif brut maximum TTC par an
- Frais d'exploitation immobilière (b) <sup>2</sup>	0,30% TTC de l'actif net et 0,20% de l'actif brut maximum TTC par an

#### Frais prélevés dans certaines conditions

<b>Commission de surperformance :</b>	25% TTC de la surperformance constatée au-delà d'un Taux de Rendement Interne (TRI) de la SPPICAV réalisé de 6%. La commission est prélevée lors de la liquidation de la SPPICAV au plus tard à 15 ans uniquement si le TRI du fonds est supérieur à 6% net de frais.
---------------------------------------	---

<sup>1</sup> Ayant pour objet de couvrir les frais et taxes relatifs à l'acquisition et à la cession d'actifs

<sup>2</sup> Montant estimé en moyenne sur les 3 prochaines années

Nota 1 : Les frais ponctuels servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPPCI y compris les coûts de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Nota 2 : Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPPCI lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ces investissements ne sont pas envisagés à ce stade du développement de la SPPICAV.

Nota 3 : Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPPCI, disponible sur le site internet de la société de gestion : <http://www.aaltoreim.com>.

### 4 – PERFORMANCES PASSÉES

L'OPPCI Log & Acti Régions a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour cette raison, l'OPPCI ne dispose pas encore de données relatives à ses performances passées. La société de gestion rappelle que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### 5 – INFORMATIONS PRATIQUES

- **Nom du dépositaire** : Oddo BHF SCA
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur la SPPICAV** : le prospectus, le rapport annuel, le(s) document(s) semestriel(s), ainsi que les autres informations pratiques (notamment la valeur liquidative, les modalités de rachat) sont disponibles gratuitement sur le site internet de la société de gestion : [www.aaltoreim.com](http://www.aaltoreim.com)
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus liés à la détention des actions de cet OPPCI peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPPCI à cet effet.
- Une note sur le régime fiscal applicable à la SPPICAV est à la disposition gratuite des Actionnaires sur le site internet de la société de gestion : [www.aaltoreim.com](http://www.aaltoreim.com)
- **Organe de gouvernance** : la société de gestion en tant que Président de cet OPPCI créé sous la forme d'une SAS.

La responsabilité d'Aalto Real Estate Investment management (REIM) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPPCI. Cet OPPCI est agréé en France et réglementé par l'AMF. Aalto REIM est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04 juillet 2022.